

"Instruire, Former, Éduquer" 30 orientations pour l'éducation

François Bayrou a dévoilé trente orientations précises pour que la France entre, en cinq ans, dans les dix premières nations du monde pour la qualité, la réputation et l'efficacité de son système éducatif.

1- Il faut un contrat de progrès entre l'école et la nation. Ce contrat doit garantir les moyens existants, et préciser les objectifs que la nation assigne à l'école. Le progrès que nous nous assignons, il doit être vérifiable. C'est pourquoi je fixe un objectif : que dans les cinq ans, l'école française entre dans les dix premiers du classement international pour la compréhension de l'écrit, le calcul, les connaissances scientifiques, et la lutte contre les disparités sociales.

2- Au lieu d'être dans la « réformite », il faut un plan de progrès continu, inscrit dans le long terme. Pour vraiment changer les choses, il faut cesser d'aller en fausses « réformes » en fausses « réformes », qui ne changent rien sur le fond, mais déstabilisent perpétuellement l'éducation nationale et le moral, la confiance professionnelle des enseignants et des parents. C'est de la fausse monnaie.

3- Refaire de l'école un lieu d'où la violence est exclue et où le respect est la règle.

4- Il faut restaurer la confiance de la nation dans ses enseignants. Je ne suis pas pour qu'on remette en cause le décret des années 50 qui définit le statut des enseignants. La définition du temps de travail est légitime. Il peut être réaménagé sur la base du volontariat, on peut faciliter si on le souhaite une présence plus longue dans l'établissement, par exemple en construisant des bureaux, mais les procès doivent cesser.

5- Les concours de recrutement nationaux sont la voie la plus républicaine et la plus légitime pour sélectionner les enseignants du second degré. Ils sont anonymes, ils sont justes, ils permettent de juger de la qualité d'une génération de candidats. Ils font partie de la fierté des corps d'enseignants en leur garantissant une légitimité.

6- La reconstruction d'une année de formation, en alternance avec l'exercice dans la classe, est impérative et étroitement liée au contrat de progrès de l'éducation nationale. Il s'agit du moyen de familiariser les enseignants recrutés et débutants avec l'expérience de leurs collègues plus expérimentés et assurés. Il s'agit d'armer les jeunes enseignants et de leur faire gagner des années d'expérience.

7- La notation pédagogique des enseignants doit être assurée par des évaluateurs (corps d'inspection ou autres) expérimentés, de la même qualification au moins, de la même discipline et non par le chef d'établissement étranger à la discipline enseignée. Au demeurant, il n'y a rien à changer. Le chef d'établissement évalue déjà les capacités et les qualités des enseignants, individuellement, et son évaluation représente 40% de la note attribuée. J'ajoute que plus on trouvera d'éléments objectifs pour assurer l'évaluation, et plus j'approuverai.

8- Arrêter avec les surcharges administratives, la multiplication de réunions, l'avalanche des livrets de compétences. À l'école, comme dans tous les autres secteurs d'activité, la surcharge paperassière étouffe, asphyxie, et ne sert à rien. Idem avec les circulaires de toutes natures !

9- D'abord les bases et les bases d'abord ! Il n'est aucune chance de réussite pour un élève qui n'a pas la maîtrise des fondamentaux. Je proposerai que tant que cela est nécessaire 50 % du temps scolaire à l'école primaire soit consacré à la maîtrise de l'écrit, comme on dit actif et passif, et à la langue française, en sa beauté à découvrir, à ce qu'elle peut exprimer de nuances, de richesses, en son vocabulaire. C'est un bagage pour la vie.

10- Les principales difficultés des élèves très jeunes sont psychoaffectives. Elles ne sont pas, la plupart du temps, d'ordre pédagogique ou de l'ordre des « capacités » comme on dit. Les repérer tôt, par

une formation et un réseau adapté, c'est donner une chance de les résoudre, soit au sein de l'école, soit plus souvent encore auprès des pédopsychiatres.

11- Le premier lieu de l'éducation, c'est la famille. Favoriser la mise en place « d'écoles de parents » associatives pour aider ceux qui ont des difficultés à accompagner leurs enfants.

12- La question des méthodes pédagogiques doit être tranchée non pas par l'idéologie, mais par l'évaluation des résultats. Ne croyez pas que comme tous les parents et tous les enseignants, je n'ai pas une opinion que je crois solide et nourrie par l'expérience. Par exemple, je pense que la question des méthodes de lecture devrait être tranchée depuis longtemps : en effet le clavier, avec lequel désormais toute personne vit, le clavier ce n'est pas global, c'est lettre par lettre. Et donc du son à la lettre, de la lettre à la syllabe, de la syllabe au mot, cela me paraît devoir être la démarche désormais indiscutable. C'est une opinion personnelle, je la trouve pertinente. Mais ce n'est ni au gouvernement ni au président de la République de trancher des méthodes d'apprentissage. C'est à la classe, aux résultats effectifs, à condition qu'aucune méthode ne se voie exclue pour raisons idéologiques.

13- Aucun élève ne doit entrer au collège sans qu'il soit garanti qu'il maîtrise la lecture et l'écriture. S'il est en défaut, une pédagogie adaptée doit lui permettre de reconstruire son rapport à l'écrit. Le but n'est pas d'exclure, mais d'intégrer les élèves qui, autrement, seront perdus dans leur scolarité.

14- Pour prévenir ces échecs, il faut penser le nombre d'élèves par classe en fonction de la réalité de la classe. À classe difficile, petit nombre d'élèves, à classe équilibrée et de bon niveau, plus grand nombre d'élèves.

15- Le collège doit être diversifié. Il est normal et juste que la nation veuille garantir un bagage à tous les enfants. Mais ce bagage de connaissances et de méthode ne peut être apporté dans l'uniformité. Pour un certain nombre d'élèves, en situation de rejet de l'école, un « collège hors les murs », avec des pédagogies adaptées, doit permettre une reconstruction et le retour, s'ils le souhaitent, à la voie classique.

16- Dans chaque discipline, le « apprendre à apprendre » et le retour assidu aux bases doivent servir de socle. Les programmes doivent être écrits avec les enseignants en imposant la faisabilité sans précipitation, et la simplicité. Je propose qu'un débat parlementaire permette d'exposer à la nation le principe des programmes et leur lisibilité. 17- Informer les élèves sur ce qu'ils ne maîtrisent pas : les codes de comportement, d'habillement, de langage, les chemins de la confiance en soi.

18- Les rythmes scolaires doivent être reconstruits. Il n'est pas normal que l'école française soit celle qui concentre le plus d'heures sur le moins de jours de classe. Les horaires des élèves, devoirs compris, ne doivent pas dépasser une charge horaire d'une trentaine d'heures par semaine, ce qui veut dire un allègement des horaires pour un grand nombre d'élèves. Les heures ainsi gagnées seront utiles aux enseignants pour le travail en commun, aux établissements pour des programmes au choix.

19- Les devoirs doivent être faits dans le cadre de l'établissement, sous la surveillance de tuteurs, les enseignants de l'établissement s'ils le souhaitent, des enseignants à la retraite, des étudiants qui recevront une bourse pour se familiariser ainsi avec l'enseignement et servir de « grands frères », de tuteurs et d'appui aux élèves plus jeunes. Ces bourses de tutorat doivent être offertes à coût réduit, aisément accessibles. Elles pourront être offertes, en complément de leur retraite, à des enseignants qui voudront encore servir. Elles accroîtront la présence des adultes dans les établissements.

20- Donner aux chefs d'établissement des possibilités nouvelles : recrutement direct des

remplaçants, gestion d'un volume d'heures pour organiser des soutiens individualisés ou en petit groupe.

21- L'enseignement professionnel doit reposer non pas sur l'élimination mais sur la vocation, par la découverte des métiers, par l'alternance ou l'apprentissage.

22- Information sur les métiers tout au long du collège, découverte des entreprises et des chantiers, pour que les élèves découvrent ce que sont ces activités qu'ils n'ont jamais rencontrées. C'était déjà l'idée du stage en 3e que nous avons créé en 1995.

23- Un plan de développement de l'apprentissage et de l'alternance. Question: qu'est-ce qui bloque? Pour les entreprises, du côté de l'éducation, destination de la taxe d'apprentissage.

24- Contre la double pénurie de scientifiques et de littéraires, réfléchir à l'organisation des baccalauréats, notamment la réflexion sur un baccalauréat d'excellence générale, à la fois littéraire et scientifique.

25- Refonder l'articulation entre enseignement secondaire et enseignement supérieur, c'est une clé pour lutter contre l'échec des premiers cycles à l'université. L'université, c'est la connaissance que l'on se construit autant qu'on la reçoit, c'est la recherche, dès les premières années, c'est un exercice d'autonomie. Il faut former à cette autonomie en terminale, refondée en une véritable « propédeutique ».

26- L'orientation, c'est une ardente obligation. On doit y préparer tout au long de l'enseignement secondaire et d'abord à l'entrée de l'université, par une information objective sur les sorties d'étude dans la formation considérée.

27- Assurer la scolarisation des enfants en situation de handicap. Des progrès ont été faits. Mais des obstacles demeurent. Beaucoup d'enseignants se sentent démunis. Cette question sera abordée dans le cadre d'une conférence nationale sur le handicap.

28- Plan santé, addictions, cannabis, alcool, mobilisation des étudiants en médecine dans tous les établissements scolaires de l'enseignement secondaire.

29- Réflexion générale sur l'éducation numérique. Très importante pour l'avenir. Il n'y a pas d'éducation entièrement dématérialisée, et déshumanisée, mais les ressources de l'e-learning sont pour l'avenir un immense enrichissement des possibilités de formation et de découverte.

30- Ouvrir les établissements en dehors des heures de cours à la demande d'éducation de la société. Une « école du soir », à la demande, avec une contribution modeste des apprenants, doit être ouverte dans tous les établissements du second degré. L'initiative viendra de la demande de ceux qui veulent apprendre.